



**MAIRIE**

**SAINT MARTIN DES NOYERS - Vendée**

28, Rue de l'Eglise

☎ 02 51 07 82 60 - Fax 02 51 07 85 99

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 3 SEPTEMBRE 2020**

*Le Conseil Municipal a approuvé le compte rendu de la réunion du 29 juillet 2020 et a :*

- ☛ décidé d'attribuer le marché concernant l'étude du diagnostic et du schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées, au cabinet d'études DCI Environnement pour un montant de 34.990 euros H.T. soit 41.988.00 euros T.T.C. Cette étude effectuée par un professionnel sert à garantir le bon état et le bon fonctionnement des systèmes collectifs de traitement des eaux usées mais aussi de voir l'état de nos réseaux et connaître les dysfonctionnements.
- ☛ approuvé le plan de financement concernant l'étude du diagnostic et du schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées afin de solliciter auprès :
  - de l'Agence de l'eau une subvention à hauteur de 50 % du montant des travaux, contribution attendue 25 280.50 €,
  - du Conseil Départemental une subvention à hauteur de 10 % du montant des travaux, contribution attendue de 3 989.00 €.
- ☛ adopté le rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, (RPQS) document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.
- ☛ décidé la création d'un budget annexe de comptabilité M14 dénommé « lotissement », dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à l'aménagement de terrains destinés à la vente et assujetti à la TVA,
- ☛ autorisé des particuliers à bénéficier d'une servitude sur les parcelles, propriété de la commune et ainsi une mise à disposition de terrain pour l'implantation d'assainissement non-collectif des maisons d'habitation, dans l'attente de l'enquête publique permettant la vente desdits délaissés et autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions de servitude s'y rapportant,
- ☛ décidé le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité au restaurant scolaire.

Synthèse affichée en exécution de l'article L 2131-3 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Saint-Martin-des-Noyers, le 7 septembre 2020.

Le Maire,

Signé Christophe GOURAUD

